

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS DE SEINE

Année 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°4
SEANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Les membres du Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine se sont réunis au Théâtre de l'Onde, 8 bis avenue Louis Bréguet, 78140 Vélizy-Villacoublay.

La séance est ouverte à 15 heures 10 sous la présidence de M. Patrick DEVEDJIAN, Président du Conseil d'administration.

M. Laurent BROSSE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadéi, Marie-Hélène Amiable, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Anne-Christine Bataille, Jeanne Bécart, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Eric Berdoati, Jean-Didier Berger, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Arnaud de Courson, Daniel Courtes, Isabelle Debré, Rita Demblon-Pollet, Patrick Devedjian, Cécile Dumoulin, Christian Dupuy, Sylvie d'Estève, Elsa Faucillon, Josiane Fischer, Jean-Michel Fourgous Ghislain Fournier, Vincent Franchi, Armelle Gendarme, Nicole Goueta, Marie-Célie Guillaume, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier de La Faire, Denis Larghero, Olivier Larmurier, Michel Laugier, Nathalie Léandri, Olivier Lebrun, Marie Pierre Limoge, André Mancipoz, Gabriel Massou, Yves Ménel, Guy Muller, Karl Olive, Pierre Ouzoulias, Sébastien Perrotel, Jean-François Raynal, Yves Révillon, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Paul Subrini, Aurélie Taquillain, Armelle Tilly, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Laurent Vastel, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Pierre-Christophe Baguet (pouvoir à Yves Révillon), Catherine Bédin (pouvoir à Christian Dupuy), Véronique Bergerol, (pouvoir à Ghislain Fournier), Christine Boutin, Isabelle Caullery (pouvoir à Paul Subrini), Frédérique Collet (pouvoir à Arnaud de Courson), Bertrand Coquard, Pierre Fond (pouvoir à Pierre Bédier), Alexandra Fourcade (pouvoir à Olivier Larmurier), Janick Géhin (pouvoir à Catherine Arnou), Laureen Genthon (pouvoir à Gabriel Massou), Marie-Laure Godin (pouvoir à Jeanne Bécart), Marcelle Gorgues (pouvoir à Laurent Brosse), Elisabeth Guyard (pouvoir à Jean-Noël Amadéi), Patrick Jarry (pouvoir à Pierre Ouzoulias), Alexandre Joly (pouvoir à Jean-François Raynal), Didier Jouy (pouvoir à Josette Jean), Grégoire de La Roncière (pouvoir à Eric Berdoati), Alice Le Moal (pouvoir à Josiane Fisher), Rémi Muzeau (pouvoir à André Mancipoz), Catherine Picard, Nathalie Pitrou (pouvoir à Armelle Gendarme), Georges Siffredi (pouvoir à Patrick Devedjian), Elodie Sornay (pouvoir à Karl Olive), Joaquim Timoteo.

Le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT – Bienvenue à toutes et à tous à ce quatrième conseil d'administration de notre établissement public interdépartemental. Il s'agit aujourd'hui d'adopter le budget primitif et l'on constate, en examinant les chiffres de ce deuxième budget interdépartemental, tout le chemin parcouru en un an. Je prends d'ailleurs pour moi les compliments de la CGT, dont le tract qui nous a été remis à l'entrée annonce que « *Le processus de fusion des deux départements Yvelines et Hauts-de-Seine avance à grands pas* ». Il aurait été plus inquiétant que l'on nous reproche de ne faire que de la communication, sans rien derrière. Alors que le budget de l'an dernier était inférieur à 500 000 euros et consacré uniquement à l'archéologie préventive, il vous est présenté à 13,5 millions aujourd'hui. De fait, nous avançons à grands pas. Nous le faisons cependant sans accélérer la dépense publique, puisque les ressources mises en commun seront déduites des budgets des départements à l'euro près. D'autre part, avec le transfert de la mission Adoption, l'EPI accueille depuis le 1^{er} janvier, 20 agents supplémentaires, dont des agents des Yvelines qui ont bien voulu accepter un changement de lieu de travail. Je tiens à les en remercier et à leur dire notre reconnaissance pour leur professionnalisme dans les missions délicates qui sont les leurs. S'agissant des routes, notre service interdépartemental de voirie sera opérationnel dès ce mois d'avril. Aujourd'hui nous approuvons la passation pour 2017 d'une dizaine de marchés publics relatifs à l'entretien et à l'exploitation des routes.

Nous ferons aussi un point sur l'élaboration d'une stratégie touristique commune pour les prochains mois, car nos départements ont des atouts importants à faire valoir. Nous avons de grands sites emblématiques culturels, sportifs, touristiques, des espaces ruraux à préserver dans les Yvelines, des paysages urbains dans les Hauts-de-Seine à entretenir, ou encore l'axe Seine qui fait le trait d'union majeur de notre relation interdépartementale. Autant d'atouts qu'il faut évidemment penser en termes de retombées économiques, mais aussi sociales, et en termes de créations d'emplois.

Pour l'EPI, l'année 2017 commence bien. Avec PIERRE BÉDIER, nous maintenons la même trajectoire, les mêmes objectifs, la même volonté qu'en 2016 : agir avec une dose suffisante de liberté pour nos collectivités. Sans cette dose de liberté, il n'y a pas de rencontre avec les réalités du terrain et les attentes de nos concitoyens.

Approbation du compte-rendu analytique n°3 de la séance du 1^{er} décembre 2016.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2017-EPI-CA-30 - Approbation du Budget primitif 2017

ÉRIC BERDOATI – Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le budget primitif est en augmentation par rapport à l'année dernière. Il reste cependant à un niveau raisonnable de 13,5 millions d'euros en fonctionnement. Pour des raisons liées à la nature des activités, nous avons pensé qu'il était préférable d'avoir un budget principal et un budget annexe. Ce dernier est justifié par son affectation même, à savoir « l'archéologie préventive », une activité qui peut entrer dans un champ concurrentiel et pour laquelle les règles comptables sont spécifiques, notamment au niveau de la TVA.

Les dépenses de fonctionnement (13 564 000 euros) se décomposent ainsi :

- charges de fonctionnement de l'EPI : 209 000 euros ;
- service d'adoption : 102 000 euros ;
- voirie : 12 685 000 euros ;
- budget annexe : 568 000 euros.

Le détail de chacun de ces postes figure au dossier.

Pour les recettes, il a fallu trouver une clé de répartition entre les conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines. La provenance des recettes varie en fonction de la nature des services. Les charges de fonctionnement sont réparties à égalité. Le département des Yvelines finance 40 % de l'adoption et le département des Hauts-de-Seine 60 %. L'archéologie préventive est financée à 67 % par les Yvelines et à 33 % par les Hauts-de-Seine. Enfin, l'entretien et l'exploitation de la voirie sont imputés à 40 % aux Yvelines et à 60 % pour les Hauts-de-Seine. Au total, le département des Yvelines finance 5 600 000 euros, contre 7 964 000 euros pour les Hauts-de-Seine. Il est à noter que ne figurent à la section d'investissement, compte tenu de la nature des activités prises en charge par l'Établissement, que quelques inscriptions liées à l'amortissement d'immobilisations d'un montant tout à modique.

GABRIEL MASSOU – Monsieur le Président, chers collègues, nous devons nous prononcer sur ce budget de 13,5 millions d'euros correspondant à trois services transférés à l'EPI et surtout préfigurant une fusion complète entre les deux départements, que vous entendez réaliser d'ici à la fin de l'année, puisque vous l'avez annoncé.

Ce qu'il faut regretter avant toute chose, c'est que vous soyez si peu transparents. L'enjeu n'est pourtant pas mince. Vous faites beaucoup de raccourcis pour essayer de nous faire croire, par une logique imparable, à un rapprochement entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines, comme si cela relevait de la plus pure rationalité de nous tourner vers l'ouest, alors qu'il s'agit seulement d'un coup politique. Cela ne trompe personne, et d'ailleurs la presse analyse abondamment la manœuvre : les formules vont de « *Pierre dans le jardin de la MGP* » (Métropole du Grand Paris) à « *bras d'honneur fait à la MGP* », pour ne citer que de grands titres. Soyons transparents au lieu de cacher une décision institutionnelle d'une telle ampleur derrière tant de paravents qui ne sont pas sincères. Bien sûr que les Hauts-de-Seine ont des enjeux communs avec les Yvelines, mais ils sont communs avec tous les départements limitrophes. L'enjeu de cette fusion n'est pas dans les coopérations qui sont nécessaires et que nous réalisons déjà, nous le savons bien. Le débat sur ce budget est encore minime en comparaison des budgets de nos deux départements, mais il est hautement symbolique, et il nous donne l'occasion de revenir sur les réelles motivations, que nos concitoyens doivent comprendre. Disons-le : c'est une guerre d'influence, de territoires et d'égos, une stratégie de conquête du pouvoir qui se joue là au mépris de toute démocratie.

Revenons sur le fond et posons les enjeux. Nos concitoyens savent bien que l'espace métropolitain est une réalité indéniable. Ils la vivent au quotidien dans leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail, pour aller voir leur famille, mais aussi pour se rendre dans les lieux de loisirs, de culture, de consommation situés un peu partout dans Paris et dans l'ensemble des départements alentour. Expliquons à nos concitoyens qu'il faut évidemment des coopérations à cette échelle et que la MGP peut porter un certain nombre de sujets, permettre un rééquilibrage entre les territoires, par exemple sur le logement. Certes, aucune institution ne peut prétendre porter seule cet espace. Nous devons donc expliquer que la MGP offre des opportunités, mais pose un certain nombre de questions. Mettons donc tout cela sur la table et ayons un véritable débat citoyen transparent sur les institutions et leurs enjeux.

Une des ramifications de ce débat doit être le sujet que vous évitez soigneusement, alors que les problématiques sont clairement métropolitaines : au-delà du coup politique, marier les Yvelines et les Hauts-de-Seine, cela a-t-il un sens ? Avant de tout embarquer dans l'EPI, a-t-on seulement pris le temps de ce débat ? Dispose-t-on d'études d'impact, d'évaluations des bénéfices à long terme, tant pour les Yvelinois que pour les Hauts-séquanais ? Monsieur le Président, pourquoi refuser de porter le débat sur les institutions et les besoins des populations clairement, réellement, sans prendre ni les élus ni les citoyens pour des ignares ? Expliquons à nos concitoyens la vérité de ce qui nous réunit aujourd'hui. Vous récusez la MGP depuis son origine, soit. Face à cela, vous vous entendez en douce, entre deux amis politiques, pour faire échouer le projet. Vous avez donc imaginé ceci : un véritable contre-pouvoir capable de concurrencer la Métropole du Grand Paris. En fusionnant les deux départements, la nouvelle entité aura un budget de 3,5 milliards d'euros pour rivaliser avec la MGP. On comprend bien que les besoins des populations et l'efficacité des politiques rendues n'entrent pas dans le débat. D'ailleurs de cette fusion, il n'avait jamais été question pendant la campagne de mars 2015. C'est dire comme le projet avait été longuement mûri... Le débat citoyen n'a pas été votre préoccupation et vous n'imaginiez pas, j'imagine, qu'une contestation pourrait venir de vos propres rangs. Peu importe, comme peu importe, ou si peu, l'aval des citoyens. Vous y allez, et le plus vite possible. Vous n'hésitez pas à entraîner deux institutions, deux administrations, presque 10 000 salariés dans la barque de votre coup politique.

Pensez-vous que c'est en morcelant le territoire avec une nouvelle institution, un nouveau mastodonte, en s'engageant dans une guerre d'influence entre la MGP et le super-département Yvelines/Hauts-de-Seine que vous allez répondre aux enjeux de la métropolisation, aux enjeux des habitants qui ont besoin que les transports, la culture, le développement économique soient aussi débattus à une échelle large, qui correspond à celle de leur vie quotidienne ?

Vous êtes en train d'embarquer près de 3 millions de citoyens dans une forme qui ne répondra absolument pas aux enjeux, ou plus exactement qui ne correspondra pas aux enjeux des citoyens, mais seulement à vos enjeux personnels, qui sont ceux du pouvoir et de la guerre d'influence. C'est à partir de cela que vous bâtissez des alliances de circonstances entre amis politiques, à partir de cela que vous allez faire découler une décision institutionnelle majeure. Pour nous, la démarche n'est pas acceptable. Nous continuons pour notre part à réclamer un véritable débat contradictoire sur les avantages et les inconvénients. Les arguments que vous nous citez de-ci de-là pour essayer de justifier votre coup de force sont tout sauf probants.

Vous citez par exemple abondamment le prolongement d'Éole ou le T6 pour illustrer la convergence des deux départements. Mais justement, Éole prouve bien une chose : nous sommes capables de coopérer sans changer les institutions, puisque nous avons été capables de voter ces chantiers avant la fusion. Comme nous sommes capables de coopérer avec Paris et le Val-d'Oise sans pour autant fusionner avec ces départements. En quoi cela nécessite une fusion entre départements.

Vous citez le développement autour de la vallée de la Seine, mais là aussi en quoi cela nécessite-t-il une fusion des départements ? Le développement économique de notre département a aussi beaucoup à voir avec d'autres pôles, et nous ne fusionnons pas pour cela avec eux.

Vous citez enfin le partage des compétences entre nos deux administrations, la diffusion de bonnes pratiques. Il y a de quoi rire un peu, et la manifestation des syndicalistes est là pour le démontrer. Vous nous expliquez que les services d'exploitation et d'entretien des routes du 92 vont pouvoir apprendre mille choses de leurs collègues du 78 sur le fauchage en secteur rural, tandis que les collègues du 78 s'enrichiront de notre expertise dans le domaine de la gestion des feux tricolores (je ne cite que les rapports). Avouez d'une part que les bénéfices incomparables pour les habitants ne sautent pas aux yeux, et d'autre part que s'il y avait nécessité de partager ces savoir-faire, nul besoin non plus d'une fusion.

Sur la stratégie de développement touristique, sur laquelle vous nous présentez un rapport aujourd'hui, on peut se demander quel sens a une réflexion limitée aux Yvelines et aux Hauts-de-Seine. La promotion touristique, c'est à l'échelle de la Métropole et même à l'échelle de la Région qu'elle a un sens, et là cela n'en n'a aucun. Et voilà comment, pour habiller un peu cette fusion, puisque la logique des deux territoires ne saute pas aux yeux, vous allez devoir nous démontrer à toute force qu'il y a bien un intérêt évident, à savoir votre mot clé : des économies, donc moins de dépenses publiques. Monsieur Bédier a fait maintes déclarations reprises par la presse pour indiquer que la justification de la fusion, c'est que les habitants des deux départements paient à l'arrivée moins d'impôts. Alors, pour étoffer votre argument de secours, devenu votre argument officiel, celui des économies, nous avons bien compris comment vous allez procéder : supprimer des postes. Vous n'allez pas rogner dans les structures, mais trancher carrément dans le service aux habitants. Évidemment, puisque c'est par là que vous légitimez votre coup politique. L'argument des économies de structure pourrait faire l'unanimité : conserver le même service aux citoyens, faire pareil pour moins cher, ce serait opportun. Sauf que l'on ne voit pas bien, à travers les politiques déjà transférées à l'EPI où elles se trouvent, ces fameuses économies de structure. Mais on ne demande qu'à avoir des éclairages. Vous nous disiez qu'en mutualisant certaines commandes ou appels d'offres, nous ferions des économies d'échelle. Où sont-elles dans ce budget que vous nous proposez ? N'allez-vous pas par exemple, pour la voirie, attribuer un marché réparti en trois lots : un pour les Hauts-de-Seine, un lot Yvelines urbaines et un lot Yvelines rurales ? Allez-vous confier cela à trois entreprises différentes ? Dans ce cas, pouvez-vous nous expliquer où sont les mutualisations et les économies, si chacun continue à faire des appels d'offres, que nous regroupons seulement sous un chapeau commun ? Cela illustre simplement la ruade à marche forcée, sans réflexion réelle sur les convergences, la fusion de façade. On pourrait aussi parler du service d'adoption, où chaque équipe départementale conserve la signature de ses actes.

Faut-il rappeler que vous nous annoncez, il y a encore quelques mois, que la mutualisation des services passerait d'abord par les bureaux d'études et les appels d'offres communs, sans affecter les conditions de travail des personnels. Eh bien, c'est raté : même dans vos rangs des voix s'élèvent pour contester la réalité des économies annoncées, vous le savez très bien. Évidemment, la fusion affectera et affecte déjà les personnels, donc la qualité des services rendus et les conditions de travail, puisque c'est là que vous trouverez la justification de votre opération.

On le voit déjà avec les trois exemples de missions déjà transférées à l'EPI. Au service archéologique trois postes ont été supprimés lors de la mise en place du service interdépartemental. Au service Adoption, la CGT distribue ce jour un tract qui indique que les 4 équivalents temps plein de psychologues sont devenus 2,3 et que les 11 travailleurs sociaux sont passés à 7, avec seulement deux recrutements nouveaux annoncés. Des travailleurs sociaux en moins : elles sont là les économies. Allez-vous nous dire qu'il s'agit là de saines rationalisations, et qu'ils peuvent faire à 7 ce qu'ils faisaient à 11 sans perte de service pour les habitants ? Parce qu'avant ils étaient trop nombreux peut-être. Évidemment si vous supprimez des services publics, des postes de travailleurs sociaux notamment, vous allez les faire vos économies, mais sur le dos du personnel. Encore une fois, en quoi cela démontre-t-il la logique imparable d'une fusion avec les Yvelines ? Les économies de ce type, vous les faites déjà à la seule échelle des Hauts-de-Seine. Vous n'avez pas attendu de fusionner pour cela.

Au-delà des suppressions de postes, il faut parler aussi des conditions de travail de ceux qui restent. Le régime de travail des agents des deux départements est très différent. Nous demandons évidemment que leurs conditions sociales soient harmonisées par le haut : vous ne pouvez pas faire des économies sur le dos des statuts et des compétences.

Il faut donc continuer d'expliquer votre logique, et donner à nos concitoyens toute la vérité sur cette fusion en cours. Ce qui vous effraie aussi, c'est le sujet de la solidarité entre les territoires à l'échelle de la Métropole. La MGP n'aura de sens que si l'on joue vraiment la carte de la solidarité entre les territoires, si cela permet de donner plus d'homogénéité entre le pôle de Paris et sa périphérie, mais aussi dans la périphérie entre territoires riches et pauvres. C'est là une autre des raisons qui vous a amené à jouer votre propre partition : tourner le dos à l'Est et au Nord parisien. Faire le choix de se tourner vers les Yvelines, c'est faire le choix d'un département dont le revenu médian est très proche de celui des Hauts-de-Seine, évidemment bien plus élevé que celui de la Seine-Saint-Denis ou du Val-d'Oise. Voilà pour les solidarités : entre deux départements où il fait bon vivre, c'est plus facile d'être solidaire qu'avec des territoires qui connaissent nettement plus de difficultés.

Vous vouliez faire un bras d'honneur à la MGP et vous voilà à fusionner à la hâte deux départements. Tout cela n'est pas sérieux, ni respectueux des mandats qui nous sont confiés. C'est clairement se moquer des citoyens, et des personnels en particulier. Nous demandons à ce que tous les futurs projets de l'EPI soient mis en pause, le temps de porter un réel débat citoyen ouvert et sans a priori. Sur un sujet d'une telle importance, les citoyens des deux départements doivent pouvoir se prononcer par un vote. Nous ne sommes donc pas contre des rapprochements, s'il nous est démontré l'intérêt concret et la qualité du service qui en découlera, et avec des logiques d'expérimentation et des bilans objectifs. Mais nous sommes contre ces rapprochements qui ne sont pas argumentés et qui augurent clairement d'une fusion complète. Nous ne pouvons avaliser le processus en cours, né de la seule stratégie de conquête du pouvoir de quelques amis politiques. Nous ne pouvons évidemment pas voter le budget que vous nous proposez. Nous allons continuer à alerter sur l'opacité et l'illégitimité de cette fusion, et à défaut d'être entendus, à interpeller sur le statut, les conditions de travail, le nombre de postes des agents départementaux impactés par cette fusion.

M. LE PRÉSIDENT – Les membres de la CGT des deux départements font déjà tract commun : ils ont fusionné. Je les en félicite.

YVES VANDEWALLE – Le budget que vous nous présentez est un budget de mutualisation qui vise à optimiser le fonctionnement de nos institutions, et je ne suis pas hostile à des rapprochements qui permettent de réaliser des économies d'échelle ou de gagner en efficacité. Il reste qu'une convergence fiscale est nécessaire s'il ne doit subsister qu'un seul département. Or vous m'avez répondu à ce sujet, Monsieur le Président, que l'augmentation de la taxe foncière dans le département des Yvelines était justifiée par la faiblesse des valeurs locatives de notre département, comparée à celle des Hauts-de-Seine. En 2017, le produit des impôts directs s'élèvera dans les Yvelines à 572 millions d'euros, dont 324 millions d'euros pour la taxe sur le foncier bâti, soit 383 euros par habitant, dont 223 euros pour la taxe foncière. Je souhaite que nous puissions connaître les mêmes chiffres pour le département des Hauts-de-Seine pour les comparer. On peut en effet raisonner sur les recettes globales ou à l'échelon de chaque contribuable, comme d'ailleurs vous m'y avez invité dans votre réponse. Si l'on raisonne sur la recette globale de la taxe foncière, la réponse que vous m'avez faite revient à dire que le département des Yvelines a dû fixer son taux de taxe foncière 2016 pour converger avec les Hauts-de-Seine, ce qui a conduit à une augmentation massive de nos impôts. Si l'on raisonne à l'échelon du contribuable, votre réponse me laisse perplexe, car toutes choses étant égales par ailleurs, un appartement de 60 m² à Boulogne paie 210 euros de taxe foncière départementale, quand elle s'élève à 358 euros pour un appartement de 65 m² à Vélizy et 443 euros pour un appartement de 72 m² à La Celle-Saint-Cloud. Au mètre carré, cela fait 3,35 euros à Boulogne, 5,50 euros à Vélizy et 6,15 euros à La Celle-Saint-Cloud, soit un écart de 54 % en défaveur des contribuables yvelinois. A l'échelle du contribuable, il est donc inexact de dire que le département des Yvelines devait relever le taux de la taxe foncière pour converger avec les Hauts-de-Seine. Au contraire, nous étions très proches avant l'augmentation massive de 2016 et nous avons creusé l'écart. On pourrait bien sûr se réaligner, en cas de fusion, sur le taux des Hauts-de-Seine, ce qui réjouirait bien entendu le contribuable yvelinois, mais cela reviendrait à compter sur la solidarité du contribuable des Hauts-de-Seine, ce qui me semble relever d'une hypothèse d'école. Pourriez-vous nous faire partager votre réflexion sur ces sujets de manière claire et nette ?

M. LE PRÉSIDENT – Vos comparaisons ne valent pas raisons, car la taxe foncière payée dans chacune des communes est certes dépendante du taux de cette taxe, mais surtout de la valeur foncière, qui est très inégale et tient à la date de création du bien immobilier. La valeur foncière de certains bâtiments très anciens, comme on en trouve à Versailles, n'a jamais été réévaluée subira faiblement l'impact de l'augmentation des taux. Ce n'est pas le cas pour un immeuble neuf dont la valeur foncière a été actualisée au moment de la création. Aucun gouvernement n'a d'ailleurs eu le courage d'entreprendre la révision des valeurs foncières, alors qu'il s'agit pourtant d'une inégalité fiscale fondamentale.

YVES VANDEWALLE – J'ai conscience de ces limites et c'est pourquoi j'ai pris pour ma comparaison des appartements d'environ 60 m², dans un immeuble neuf, en bon état et près du centre.

ÉRIC BERDOATI – Le principe qui prévaudrait lors de la fusion de nos départements n'est pas tout à fait celui que vous imaginez, car nous allons nous engager dans un processus, sur lequel je pense que nous devrions délibérer plus tard, nous laissant 12 ans pour harmoniser les taux et tendre vers une moyenne pondérée de ceux-ci. Il faudra alors sans doute augmenter le taux des Hauts-de-Seine et baisser celui des Yvelines. L'équilibre futur du budget futur des départements fusionnés se fera sur cette base.

En réponse à notre collègue Gabriel MASSOU, je dirai que j'ai présenté un budget dans les règles de l'administration et de la M52. Je n'ai pas voulu me lancer dans un débat philosophique sur l'avenir de nos territoires. Tenons-nous-en à ce sur quoi nous devons délibérer.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur MASSOU ne votera pas le budget non pas pour des raisons financières, mais pour des raisons philosophiques.

GABRIEL MASSOU – Mes raisons sont philosophiques, mais surtout politiques.

M. LE PRÉSIDENT – Je disais « philosophiques » pour élever le degré de votre pensée.

PHILIPPE BRILLAULT – Ce budget prévoit la mutualisation et je me bornerai à deux réflexions. La première consiste à dire qu'il aura un effet miroir sur nos budgets respectifs, car tout euro versé à l'interdépartementalité devrait être soustrait au budget des départements, ce que je n'ai pas constaté dans les Yvelines, comme je l'ai fait savoir au président. La mutualisation ayant déjà été engagée pour les routes, l'archéologie et l'adoption, j'attends de voir ce qui sera fait sur ce terrain en 2017. Je donne acte, pour voir.

Quant au personnel, on lui proposera d'intégrer l'établissement public ou d'être mis à disposition, avec la possibilité pour l'EPI d'embaucher en l'absence de volontaires. Cela ne me choque pas, dès lors que le personnel est bien informé, de la même façon que les élus pour les Yvelines. Je crois d'ailleurs que des personnels des Yvelines devront se prononcer les 2 et 3 février prochain sur un document qu'ils ont reçu il y a quelques jours seulement.

Ces transferts de compétences nous interrogent aussi sur la proximité non seulement des compétences, mais des habitants. Nous verrons également à l'usage ce qui se passera sous votre présidence, notamment dans le domaine des routes. A cet égard, je ne cherche pas à condamner le principe, mais à voir et à émettre des réserves.

Je m'interroge aussi sur la préparation de la suite, qui figure déjà peut-être dans les cartons partagés entre les deux présidents. A votre moue, je vois que ce n'est pas forcément non mais qu'il y a des réflexions, ce qui me paraît légitime. Ces éléments auraient pu m'amener à voter le budget, sauf que vous avez dit à la fin que tout ceci allait nous amener à la fusion. Comme vous avez employé le terme de « fusion », j'emploierai le terme « d'abstention » pour le budget.

KARL OLIVE – Je souhaite rendre hommage à GABRIEL MASSOU, même si je ne partage absolument pas les convictions et si je constate que face à la majorité silencieuse, on entend souvent la voix de minorité bavarde. Je souhaite lui rendre hommage pour signaler que si nous avons eu la même démarche que nos collègues actuellement au moment de la création, avec la loi NOTRe, des agglomérations, des communautés urbaines, qui sont, pardon de le dire, des montages assez compliqués, brutaux, imposés du jour au lendemain par un législateur et un gouvernement qui l'a mise en œuvre sans concertation, nous ne serions pas confrontés à ce type de soucis aujourd'hui.

Je peux témoigner que dans la ville de Poissy, un promoteur n'aurait jamais pu parvenir à ses fins sans être adossé à la société d'économie mixte CITALLIOS mise en place par les Yvelines et les Hauts-de-Seine, laquelle a apporté quelque 10 millions d'euros. Cette somme n'est pas destinée à la ville de Poissy, mais à l'irrigation de toute la zone située autour de cette ville. Il y a 800 emplois à la clé. Le temps est révolu où les collectivités territoriales et l'État étaient les mamelles de la France. Dans le domaine de la valorisation culturelle et sportive, les Hauts-de-Seine ont abondé des bureaux sur la future Arena 92 avec laquelle nous sommes en contact, grâce à notre épine dorsale du RER E. La mutualisation permet d'aller plus loin. Comme nous devrions avoir de bonnes nouvelles pour Paris 2024, je forme le vœu que nous puissions tous nous unir, non seulement pour aller applaudir nos sportifs, mais pour bénéficier de toutes les retombées de cet événement. Pour mémoire, l'Euro 2016 a généré 1,2 milliard d'euros de bénéfice pour le pays.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité moins 6 voix contre (Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS) et 1 abstention (Philippe BRILLAULT).

Le budget annexe est adopté à l'unanimité moins 6 voix contre (Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS).

2017-EPI-CA-31 - Adoption du règlement budgétaire et financier

Eric BERDOATI – Le règlement budgétaire est un document semblable à celui qui existe dans nos départements : il fixe le cadre juridique et les principes budgétaires, l'exécution du budget, la gestion du patrimoine, le rattachement des charges et des produits, la gestion de la trésorerie. Je n'ai pas d'observation particulière à formuler à son sujet.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 6 voix contre (Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS).

2017-EPI-CA-32 - Création de postes

Ghislain FOURNIER – Il s'agit simplement, dès lors que nous avons transféré la gestion des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier à l'EPI, de créer des postes pour la voirie, comme nous l'avons fait pour l'archéologie et l'adoption, sachant que cela ne concerne pas les agents titulaires ou en CDI qui peuvent bénéficier d'une mutation ou d'une mise à disposition, mais les agents contractuels ou en détachement. Comme on ignore encore le nombre d'agents qui solliciteront leur recrutement par l'EPI, nous allons créer 24 postes correspondant aux supports de postes existant à ce jour. Les postes non pourvus seront fermés après l'avis du prochain CT. L'opération est neutre financièrement, puisque les postes qui ne seront plus financés par le département le seront par l'EPI.

PHILIPPE BRILLAULT – J'encourage le directeur général des services du département des Yvelines à préparer le personnel à tout cela, par le biais d'une information. Cela permettrait d'éviter les malaises que nous constatons aujourd'hui.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS ne prennent pas part au vote.

2017-EPI-CA-33 - Lancement des consultations pour les marchés à bons de commande nécessaires à l'activité du service interdépartemental d'entretien et d'exploitation de la voirie

PAUL SUBRINI – Il vous est proposé d'entrer dans une position active au niveau des deux départements, en constituant un groupement de commandes, lequel a pour but de mutualiser et d'optimiser les achats, pour avoir une meilleure efficacité. Contrairement à ce qui a pu être dit précédemment, la mutualisation ne tourne pas le dos aux dépenses de solidarité sur lesquelles nous nous sommes engagés : nous sommes obligés de réaliser des économies pour financer ces dépenses qui augmentent année après année. Les marchés proposés ne sont pour l'instant pas très nombreux, car leur présentation dépend de leur date de renouvellement.

PHILIPPE BRILLAULT – Faisant partie de la commission, j'ai posé des questions à son président qui l'ont manifestement agacé, alors que ce type d'instance vise précisément à échanger.

M. LE PRÉSIDENT – Vous êtes deux caractères...

PHILIPPE BRILLAULT – Je remercie M. BENOIT pour la qualité de la préparation administrative des dossiers, qui a permis de répondre à mes interrogations. J'ai voulu notamment m'assurer que la mutualisation ne priverait pas les petites entreprises de leur capacité à travailler, quelle que soit leur origine départementale. Je pense que nous ne nous situons pas du tout dans l'optique du financement de la solidarité par des économies de voirie, mais dans le cadre d'une mutualisation visant à obtenir, à périmètre constant, des mutualisations à moindre coût.

M. LE PRÉSIDENT – C'est notre démarche, mais se posera ensuite la question de l'utilisation des économies éventuellement réalisées.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins six voix contre ((Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS).

2017-EPI-CA-34 - Groupement de commandes pour la prestation de conseil en stratégie de communication et de conception graphique et audiovisuelle de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine

GHISLAIN FOURNIER – Nous profitons d'un marché déjà existant dans le département des Hauts-de-Seine, qui s'achève fin 2017, pour constituer un groupement de commandes, afin de renforcer la performance économique du marché et permettre à chacun de ses membres (l'EPI et le département des Hauts-de-Seine) de recourir aux prestations de conseil en stratégie de communication et de conception graphique et audiovisuelle. Ce groupement aura une durée d'un an reconductible deux fois à compter de sa notification, avec un montant annuel maximum de 300 000 euros. L'EPI disposera ainsi d'un droit de tirage en fonction de ses besoins.

GABRIEL MASSOU – La stratégie de communication commune existe déjà, et il suffit de lire les revues des deux conseils départementaux pour constater que vous n'avez pas attendu la constitution d'un groupement de commandes pour faire de la communication commune. Il y a bien un lieu où s'élabore cette communication, puisque vous dites la même chose dans les deux départements. Vous avez même fait une carte de vœux commune... Nous nous étonnons que ce groupement de commandes ne concerne que les Hauts-de-Seine et l'EPI. Quid des Yvelines ? Si vous voulez fusionner, fusionnez jusqu'au bout, y compris au niveau du fléchage dans les villes.

M. LE PRÉSIDENT – C'est ce que vous nous proposez ?

GABRIEL MASSOU – Non, mais je souligne vos incohérences. Par ailleurs, pourquoi seul le département des Hauts-de-Seine assumera les frais de publicité liés à la passation des marchés, y compris pour le compte de l'EPI, en tant que coordinateur de ce groupement de commandes ? Nous venons de voter un budget de l'EPI sur lequel on pourrait financer ces frais, mais vous vous y refusez pour prouver que l'EPI n'est pas dispendieux.

GHISLAIN FOURNIER – Dès lors qu'une communication est propre à l'EPI, il est normal que celui-ci puisse bénéficier d'une autonomie de communication, sous la forme d'un droit de tirage sur un marché déjà existant, lequel sera financé par l'EPI.

PHILIPPE BRILLAULT – Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président, que nous sommes un an trop tôt pour communiquer sur ce que l'on va faire en 2017 ? Il serait préférable que nous ayons un projet mature pour les années à venir, d'autant que nos départements ont déjà dépensé, fin 2016, des dizaines de milliers d'euros pour communiquer sur l'interdépartementalité. Je voterai contre.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit seulement de voter un budget : on se donne la possibilité de faire.

GHISLAIN FOURNIER – On se donne cette possibilité sur les crédits de l'EPI.

PHILIPPE BRILLAULT – Laissez-nous un peu de temps pour respirer !

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 7 voix contre ((Marie-Hélène AMIABLE, PHILIPPE BRILLAULT, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS).

2017-EPI-CA-35 - Stratégie de développement touristique interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine

PHILIPPE BENASSAYA – Nous avons fourni au sein de la Commission développement économique et tourisme que je préside un important travail de réflexion sur une stratégie de développement commune à nos deux départements dans le domaine touristique. Cela se justifie par l'existence d'un très fort potentiel qu'il s'agisse de tourisme fluvial, de tourisme d'affaires, de tourisme rural, de tourisme patrimonial ou de tourisme historique. Nous vous proposons un rapport d'étape sur cette réflexion, à un moment T, alors que rien n'est figé. Nous vous demandons de valider nos pistes de départ. L'objectif de notre stratégie commune est aussi d'être un bon interlocuteur unique pour la région et pour nos investisseurs. Plusieurs groupes de travail ont déjà été constitués. Je remercie les services et les élus des deux départements qui se sont impliqués dans nos travaux.

AURELIE TAQUILLAIN – Je tiens à souligner à mon tour l'importance de l'enjeu du secteur du tourisme pour nos deux départements, qui ont accueilli près de 46 millions de touristes en 2014. Le tourisme génère plus de 500 000 emplois en Ile-de-France, dont près de 50 000 dans les Hauts-de-Seine et près de 30 000 dans les Yvelines. La filière touristique représente un enjeu majeur, tant pour le développement économique que pour l'emploi local sur nos territoires. Il se trouve cependant que la première industrie d'Ile-de-France traverse une crise sans précédent, avec une baisse de fréquentation généralisée, qui atteint 10 % pour l'hôtellerie et la restauration dans nos départements. Le manque à gagner atteint un milliard d'euros pour l'ensemble des secteurs du tourisme. De novembre 2015 à octobre 2016, la destination Paris a perdu plus de 2 millions de nuitées hôtelières.

Nous vous présentons un rapport stratégique d'étape, pour marquer la volonté de nos territoires d'agir et de consolider le secteur du tourisme, qui représente une formidable opportunité économique. Ce rapport en commun est aussi l'illustration d'une coopération concrète et efficace entre nos deux départements, et je veux saluer l'engagement de ma collègue Joséphine KOLLMANNBERGER, avec laquelle nous avons beaucoup travaillé, au sein de la Commission développement économique et tourisme pour élaborer une stratégie touristique commune.

La crise de l'industrie du tourisme est bien sûr due à la vague d'attentats qui a frappé Paris et sa région, ainsi qu'aux mouvements sociaux violents qui furent largement médiatisés. Les intempéries ont aussi durement impacté l'image de la destination France. Au-delà de ces facteurs conjoncturels de crise, la destination Paris Ile-de-France souffre aussi d'une perte de compétitivité liée à des difficultés plus structurelles. En un mot, c'est la qualité de l'accueil, c'est la propreté, c'est la sécurité au quotidien qui font défaut au secteur touristique francilien. C'est pourquoi ce rapport d'étape montre notre totale mobilisation et présente nos réflexions pour consolider ce secteur, qui est un enjeu primordial pour notre économie et l'emploi. Il souligne aussi l'importance d'être à l'heure de la stratégie de la Région, qui lance un processus de consultation qui mènera à l'élaboration d'un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs pour 2017-2021.

Dans ce cadre, nous avons identifié plusieurs axes, outre les sites de Paris-La Défense et de Versailles et au-delà de la livraison d'équipements structurants à rayonnement international voulus par nos présidents, comme la Seine Musicale, l'Arena, le nouveau musée Albert Kahn, l'Hôtel des Métiers d'Art et la Ryder Cup en 2018. Ce rapport est le fruit d'une concertation entre élus et experts de la filière touristique. Nos groupes de travail se sont réunis avec un objectif : rendre plus lisible et plus attractive l'offre de destinations, et surtout générer des retombées économiques et d'emploi sur le plan local pour nos deux départements.

Le premier axe est le développement hôtelier. Bien que nos deux départements jouissent d'une bonne fréquentation liée aux deux sites phares de Paris et La Défense, les retombées économiques s'avèrent au-dessous de ce potentiel. La principale cause en est l'insuffisance de l'offre d'hébergement hôtelière dans notre territoire, mais aussi l'insuffisance de services d'animation et de réception. La saturation du parc hôtelier francilien doit bénéficier à nos deux départements. Nous bénéficions pour cela du renforcement de la déserte en transports en commun. Nous sommes en train d'élaborer une cartographie d'opportunité foncière pour des structures d'hébergement classiques ou innovantes, afin de lancer un appel à projets auprès des investisseurs hôteliers.

Le deuxième axe est le tourisme d'affaires, qui représente environ 55 % de l'activité touristique, notamment dans le département des Hauts-de-Seine. Cette activité a été fortement impactée au cours des derniers mois, avec les récentes vagues d'attentats et les menaces sur le site de La Défense. Nos pistes de réflexion, pour attirer et faire rester la clientèle d'affaires sur notre territoire, portent sur l'accueil, la maîtrise de l'anglais, l'offre de restauration gastronomique, l'installation de boutiques de luxe et le renforcement de la sécurité.

Le troisième axe concerne cette formidable opportunité que constitue pour nos deux départements le tourisme fluvial. En effet, les Hauts-de-Seine et les Yvelines disposent, avec l'axe Seine d'un potentiel insuffisamment exploité. Nous sommes en train de recenser les escales fluviales à fort potentiel. Les deux départements pourraient se positionner comme fédérateurs afin d'identifier des sites, diagnostiquer les besoins, sensibiliser les communes riveraines de la Seine et optimiser les négociations avec VNF et Ports de Paris.

Le dernier axe porte sur le tourisme d'agrément, qui concerne 85 sites principaux et plus de 10 millions de visiteurs, dont 6 millions à Versailles. Un travail très important de recensement, de cartographie et de classement est à opérer, à partir d'une segmentation de la clientèle, pour mieux définir notre politique de commercialisation et de marketing. A travers notre activité touristique, ce sont des emplois à créer pour des jeunes à qualification intermédiaire, c'est une manière certaine de faire baisser le chômage pour toute une partie de la population active sans formation particulière. Il faut que notre département prenne conscience de ce déclin et se donne les moyens de renverser la vapeur. Nous avons tous les moyens entre nos mains, et il nous suffit d'avoir la volonté de changer les choses. Nos départements ont un passé chargé d'histoire, nos monuments sont représentatifs de siècles et d'époques différents, qui ont créé l'histoire de France. Ils doivent résolument se tourner vers l'avenir, prêts à utiliser tous les moyens numériques modernes de communication afin de se rendre incontournables, pour que chaque touriste se rendant en Ile-de-France vienne dans notre territoire. Nous devons travailler sur l'accueil afin de rendre les séjours plus longs, augmenter le panier moyen de nos touristes en laissant les magasins ouverts le dimanche dans les zones touristiques, tout en renforçant et organisant les circuits de découverte de l'artisanat

français. L'enjeu est majeur : il en va de l'avenir économique de nos départements. C'est à nous de mettre en marche le devenir de nos départements, c'est-à-dire que c'est à nous d'organiser et d'insuffler le vent de modernité qui fera le succès économique de nos villes et de nos sites touristiques.

PHILIPPE BENASSAYA – Nous vous demandons de poursuivre dans trois directions, qui correspondent aux trois articles de cette délibération : les travaux de réflexion que nous sommes en train de conduire, les premières orientations du présent rapport qui viennent d'être présentées et enfin la poursuite du travail thématique engagé (tourisme d'affaires, tourisme fluvial, tourisme et emploi, tourisme et innovation, tourisme et handicap, tourisme rural).

ELSA FAUCILLON – On nous demande d'approuver la poursuite des groupes de travail, alors que les membres du Conseil d'administration n'ont pas été sollicités lors de leur mise en place. Pouvez-vous nous rappeler qui en fait partie et quels acteurs du développement touristique et économique y ont été associés ? Les membres du Conseil d'administration peuvent-ils bénéficier des comptes rendus des réunions (une demande qui pourrait être étendue à toutes les commissions de l'EPI)? Vous nous demandez également d'acter trois axes stratégiques pour lesquels nous considérons que des collaborations avec Paris, les départements de la Petite Couronne, la Métropole et la Région sont les plus indispensables, sans les limiter aux Yvelines. Nous plaçons une implication beaucoup plus poussée avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, non pas pour être plus forts et imposer des choix, mais bien pour avoir une réflexion avec l'ensemble des territoires concernés. Nous avons aussi le sentiment que la stratégie déployée aujourd'hui oublie l'axe consistant à faire mieux connaître les atouts de nos départements à leurs habitants. Comme je l'ai déjà dit à l'assemblée départementale des Hauts-de-Seine, la grande oubliée de votre stratégie est la culture, même si elle a été évoquée : il s'agit d'un axe à part entière sur lequel il nous faut travailler, et nous regrettons que la culture soit considérée, à l'occasion de vos travaux, comme annexe. En tant qu'élus des Hauts-de-Seine, nous pensons qu'il y aurait besoin d'actions de soutien en faveur des sites, des monuments, des musées et des lieux culturels. Alors que tous les lieux touristiques ont connu une baisse de leur fréquentation ces dernières années, il nous semblerait préférable que l'action du département en matière touristique soit prioritairement orientée vers la résorption de cette baisse et la promotion des sites alsoséquanais, en relation étroite avec les communes. Notre groupe ne participera pas au vote sur ce rapport.

PHILIPPE BENASSAYA – Comme nous l'avons dit, nous sommes au début d'une réflexion. Seuls sont gravés dans le marbre les principes de mutualisation et de collaboration. Nous n'en sommes qu'au début du début. Il faut faire vivre les groupes de travail, et les membres du Conseil d'administration pourront bien entendu y participer. Quant à la culture, elle est transversale. Le tourisme patrimonial, si important pour notre département, occupe la majorité de notre action.

Elsa FAUCILLON – Il ne suffit pas d'une invitation de principe : il faut nous faire parvenir des convocations.

Aurélien TAQUILLAIN – Je transmettrai les comptes rendus des groupes de travail.

La délibération est approuvée à l'unanimité moins une abstention (Philippe BRILLAULT). Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS ne prennent pas part au vote.

2017-EPI-CA-36 - Assurances de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Haut-de-Seine

Ghislain FOURNIER – Il s'agit d'assurer l'établissement public interdépartemental en responsabilité civile, afin de couvrir les différents risques liés à ses activités, dans le cadre des compétences que nous avons transférées. Jusqu'à présent, nous étions couverts par un contrat de gré à gré signé avec l'assureur ETHIAS qui s'achèvera au 31 juillet 2017. Le transfert de nouvelles compétences entraînant une augmentation de ce marché, une mise en concurrence d'assureurs est nécessaire. Nous vous proposons de lancer la passation d'un contrat de conseil en assurances avec le cabinet PROTECTAS pour la passation de ce futur marché d'assurances.

La délibération est approuvée à l'unanimité. Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS ne prennent pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16 heures 30.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Patrick DEVEDJIAN